

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,  
Transports

**Direction générale de l'aviation civile**

**Avenant du 24 février 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/DO-EC du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2)**

NOR : TRAA2106056X  
*(Texte non paru au journal officiel)*

**ARTICLE 1er :**

Le dernier paragraphe de l'article 4 de la convention est modifié comme suit : « Le comptable assignataire est celui du délégant, à savoir le comptable secondaire de Toulouse du budget annexe « Contrôle et exploitation aérien ».

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution de la présente délégation qui sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Le délégant

P. Roux  
Le sous-directeur des finances

Fait à Athis Mons le 23 février 2021

Le délégataire

A. Di Palo  
Adjoint « ressources » au directeur des  
opérations